

Année scolaire 2018/2019

ORGANISATION D'UN VOYAGE PEDAGOGIQUE

Marché à procédure adaptée selon article 28 du nouveau code des marchés publics

Dénomination de l'établissement public donneur d'ordres

(Etablissement public local d'enseignement)

COLLEGE OLYMPE DE GOUGES

30 RUE DU VIVIER

91750 CHAMPCUEIL

Classification produits : Séjours pédagogiques ou culturels

Allotissement : le marché comporte deux lots

Pouvoir adjudicateur : MARIE-PIERRE POMARES CHAUFOUR, Chef d'établissement

Personne responsable du suivi du présent marché : MME VILLOT STEPHANIE, adjoint-gestionnaire.

INTITULE : Voyage en ITALIE

PROFESSEUR ORGANISATEUR : Mme COURTOIS

DATES DE DEPART ET DE RETOUR : Un voyage d'une durée de 4 jours (3 nuitées)

Période : DU 4 AU 8 FEVRIER 2019

PARTICIPANTS : nombre d'élèves : entre 36 et 40 élèves

Nombre d'accompagnateurs : 4

Total des participants : entre 40 et 44

TRANSPORTS SOUHAITES :

- Car ayant la possibilité de transporter un fauteuil handicapé en soute pour transfert vers Orly, Naples et visites sur place.
- Avion

HEBERGEMENT : hôtel (chambre individuelle pour professeurs)

REPAS : Les repas doivent être obligatoirement incorporés dans la proposition à compter du dîner du jour 1 jusqu'au dîner du jour 4.

PROGRAMME ET CONDITIONS A RESPECTER: Le programme est fourni en annexe 1.

Règlement de l'appel d'offres :

Date limite de réception des offres 14 SEPTEMBRE 2018 17H.

Offres à adresser à MME POMARES CHAUFOUR Principale, sous enveloppe cachetée précisant :

MAPA voyages scolaires ITALIE - NE PAS OUVRIR

Article 1^{er} – Objet du marché

Le collège Olympe de gouges envisage d'organiser 1 voyage scolaire en ITALIE

Article 2 – Allotissement

Le marché comporte 2 lots :

Lot n° 1 –transfert à l'aéroport d'Orly de tous les participants aller/retour + assurance annulation

Lot n° 2 –vol aller/retour, hébergement, pension complète et transport sur place des participants + assurance annulation

Les lots sont susceptibles de faire l'objet d'une attribution distincte.

Article 3 – Prix du séjour

Le prix du séjour devra comprendre, selon les lots :

- ✓ Le transport en autocar, les vols, les péages, les frais de parking et les transports sur place.
- ✓ L'hébergement et les repas.
- ✓ L'ensemble des visites.
- ✓ L'assurance annulation pour tous les participants.
- ✓ Les prix sont fermes pour la durée du marché.
- ✓ Les prix comprennent tous les frais afférents à la prestation. (aucun prix « à partir de » ne sera accepté).
- ✓ Le voyage sera annulé si le nombre de participants élèves n'est pas respecté sur la base du minima publié.

Le versement d'une somme forfaitaire par le voyageur pour la préparation du voyage au profit du chef de projet doit être écarté au bénéfice d'une diminution du coût du voyage répartie sur l'ensemble des participants.

Le règlement s'effectuera par mandat administratif. Des acomptes pourront être versés à l'entreprise titulaire du marché à hauteur de 70% du prix total par voyage TTC. Le versement du solde ne pourra être effectué que lors de la remise des documents permettant la réalisation du séjour, après service fait.

Article 4 – Durée d'exécution du marché

Le MAPA ainsi que le présent règlement d'appel d'offres sont valables tout au long de l'année scolaire 2018/2019.

Article 5 – Divers

Les voyageurs candidats devront obligatoirement être agréés Education Nationale et en apporter la preuve.

Les entreprises de transport devront être en conformité avec l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux réglementations sociales des transports ainsi qu'avec les règlements (CEE) n° 3820/85 et n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 relatif au temps de conduite et de repos.

Champcueil, le 11 juillet 2018
Le chef d'établissement, Marie-Pierre
POMARES CHAUFOR.
Pouvoir Adjudicateur

